



CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de séance du 29 Mars 2016

L'an deux mille seize et le vingt-neuf mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de Beaumont (Haute-Savoie), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian ETCHART, Maire.

Nombre de membres

En exercice	19
Présents	15
Votants	17
dont Pouvoirs	02

Présents : M. le Maire : Christian ETCHART

MM les Adjoints : A. Ducruet, A.Blanc, B. Duret, C. Petit, A. Costa

MM les Conseillers : E. Dubettier, J. Couté, C. Seifert, C.Mabut, C.Gicquel,

P.Meylan, L. Théraulaz, C. Decroux, F. Merelle

Pouvoirs : JL Bocquet donné à P.Meylan, A.Desmet donné à C.Mabut

Absents : A.Favre, C. Charra

A été nommée secrétaire : A.Blanc

Le compte rendu du 1^{er} mars 2016 a été adopté à l'unanimité.

Nomination d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit dans son alinéa 1^{er} que « Au début de chaque séance, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance », il convient de désigner un secrétaire pour la séance de ce jour.

Nom(s) : Anne BLANC

Il est ensuite procédé au vote :

Mme Anne BLANC est désigné(e) secrétaire de séance.

Approbation du compte de gestion 2015

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Il est proposé au Conseil Municipal, qui approuve à l'unanimité :

- le compte de gestion établi au titre de l'exercice 2015

Approbation du compte administratif 2015 et affectation du résultat

Sous la présidence de M. le 1^{er} Adjoint, les membres du conseil municipal examinent le compte administratif dressé au titre de l'exercice 2015 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1.927.008,22 €
Recettes : 2.500.001,56 €
Résultat 2015 : 572.993,34 €

Section d'investissement :

Dépenses : 2.287.339,02 €
Recettes : 3.295.822,34 €
Résultat 2015 : 1.008.483,32 €

Au vu du résultat de l'exercice antérieur (2014), le résultat cumulé de l'exercice 2015 s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat antérieur reporté : 509.372,51 €
Résultat 2014 affecté en investissement (1068) : 509.372,51 €
Dépenses 2015 : 1.927.008,22 €
Recettes 2015 : 2.500.001,56 €
Résultat 2015 : 572.993,34 €
Résultat cumulé fin 2015 à affecter : 572.993,34 €

Section d'investissement :

Résultat antérieur reporté : -665.474,83 €
Dépenses 2015 : 2.287.339,02 €
Recettes 2015 : 3.295.822,34 €
Résultat 2015 : 1.008.483,32 €
Résultat cumulé fin 2015 à affecter : 343.008,49 €

Le résultat global de clôture de l'exercice 2015 s'élève à la somme de 916.001,83 €

Au vu de ce qui précède, le Conseil Municipal décide, à la majorité des voix (1 contre : P.Meylan) :

- **D'approuver** le compte administratif établi au titre de l'exercice 2015
- **D'affecter** le résultat de fonctionnement au compte 1068 en recettes d'investissement pour un montant de 572.993,34 €
- **De reporter** l'excédent de la section d'investissement au compte 002 pour un montant de 343.008,49 €

Impôts locaux 2016 – Vote des taux d'imposition

Il appartient au Conseil Municipal de fixer, avant le 15 avril de l'exercice en cours, les taux d'imposition de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Il est proposé une augmentation de 5% par rapport à l'année 2015.

Les taux des différentes taxes locales s'établissent comme suit :

- Taxe d'habitation : 13,80 % (pour mémoire 2015 : 13,14 %)
- Taxe foncière (bâti) : 8,30 % (pour mémoire 2015 : 7,90 %)
- Taxe foncière (non bâti) : 34,78 % (pour mémoire 2015 : 33,12%)

Il est proposé au Conseil Municipal, qui accepte à la majorité des voix, (abstentions : C. Seifert, C. Gicquel, L.Théraulaz, J.Couté – Contre : P. Meylan, JL Bocquet, C. Mabut, A. Desmet)

- **De fixer** le taux des différentes taxes comme détaillé ci-dessus

Budget primitif 2016 - Approbation

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de voter, avant le 15 avril de l'exercice en cours, le Budget Primitif.

Au vu du document présenté, le budget primitif 2016 s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 2.492 311 €
- Recettes : 2.492 311 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 2 975 290,33 €
- Recettes : 2 975 290,33 €

Compte-tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal approuve par 16 voix et 1 voix contre, (P.Meylan) le BP 2016.

Marché de travaux Grand Rue – avenants – Autorisation de conclure

Par délibération n°2015-01 du 13 janvier 2015, le conseil municipal a entériné l'avis de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer les lots relatifs aux travaux d'aménagement de la Grand Rue suivant le détail ci-après :

- **Lot 1A : Terrassement – fouilles en tranchée canalisations réseaux humides** → Groupement MEGEVAND – SIORAT – SOLS - BRACHER
- **Lot 2A : Travaux de réglages, enrobés et signalisations** → Groupement SIORAT – MEGEVAND – SOLS SAVOIE
- **Lot 3 : Travaux d'espaces verts – mobiliers – aménagement paysager et pavage** → ID VERDE
- **Lot 4 : Travail de réglages – béton** → SOLS SAVOIE

L'exécution des travaux a laissé apparaître le besoin de recaler les travaux à réaliser suivant les avenants ci-après :

- **Lot 1 A** : Avenant n°1 en plus-value pour un montant de 52.960 € HT portant le montant du marché à 481.225,57 € HT
- **Lot 2A** : Avenant n°1 en plus-value pour un montant de 19.287,58 € HT portant le montant du marché à 232.118,98 € HT
- **Lot 3** : Avenant n°1 en moins-value pour un montant de 5.427,39 € HT portant le montant du marché à 114.997 € HT
- **Lot 4** : Avenant n°1 en moins-value pour un montant 8.336,50 € HT portant le montant du marché à 212.662,50 € HT

Compte-tenu de l'avis de la Commission d'Appel d'offres, à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- Autorise M. le Maire à signer les avenants n°1 des lots 1A – 2A – 3 et 4 tels que détaillés ci-dessus

Marché de travaux – RD 177 – Lancement de la consultation -Autorisation de signer

Afin de poursuivre la réalisation des travaux de sécurisation de la RD 177 (aménagement d'un cheminement piéton et éclairage public), la commune a, le 3 mars 2016, envoyé un courrier afin d'obtenir un chiffrage des honoraires de maîtrise d'œuvre du projet sur la base d'un montant estimatif de travaux de 250.000 € HT hors éclairage public.

Deux cabinets ont répondu à savoir, dans l'ordre de réception, la SCP DUPONT – Géomètre à Saint-Julien-en-Genevois et le Cabinet PROFILS ETUDES d'Annecy.

La première proposition s'élève au taux de 6,25 % du montant estimé des travaux et la seconde à 6,7%.

La maîtrise d'œuvre du projet pourrait être confiée la SCP DUPONT.

Compte-tenu du montant estimatif des travaux, ceux-ci seront traités selon la procédure adaptée.

Compte-tenu de ce qui précède, les crédits étant inscrits au budget de l'exercice en cours seront inscrits pour la dernière phase du budget de l'exercice 2017, il est proposé au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité

- **De confier** la maîtrise d'œuvre à la SCP DUPONT
- **D'autoriser** le lancement de la consultation des entreprises sur la base d'un marché à procédure adaptée
- **De solliciter** l'attribution de subventions le plus large possible
- **D'autoriser** M. le Maire à signer tout document relatif à ce projet ainsi que les éventuels avenants

Marché public – Aménagement d’un terrain multisports – Autorisation de signer

Afin d’offrir aux beaumontois un espace de rassemblement et de détente, la commune envisage l’aménagement d’un terrain multisports qui sera implanté sur le parking du cimetière.

La SCP DUPONT a été chargée d’assister la commune dans la rédaction du dossier de consultation des entreprises sur la base d’un forfait de rémunération établi à 5.250 € TTC

Au vu du montant estimatif du projet, celui-ci sera traité selon la procédure adaptée.

Compte-tenu de ce qui précède, les crédits étant inscrits au budget de l’exercice en cours, le Conseil Municipal accepte à la majorité des voix (1 contre : C. Seifert) :

- **D’autoriser** le lancement de la consultation des entreprises sur la base d’un marché à procédure adaptée et selon le DCE joint en annexe
- **De solliciter** l’attribution de subventions le plus large possible
- **D’autoriser** M. le Maire à signer tout document relatif à ce projet ainsi que les éventuels avenants

SIVU BEAUPRE – Remplacement d’un représentant démissionnaire

Par délibération n°2014-31 du 8 avril 2014, M. Christophe GICQUEL a été élu délégué suppléant au sein du SIVU BEAUPRE.

Par courrier en date du 1^{er} mars 2016, M. GICQUEL a présenté sa démission.

Aussi, convient-il de procéder à l’élection d’un délégué suppléant représentant la commune auprès du SIVU BEAUPRE.

Candidature(s) : Mme Cécile PETIT

Le Conseil Municipal prend acte de la démission et Mme PETIT Cécile est élu(e) délégué suppléant au SIVU BEAUPRE, à la majorité des voix (1 abstention : P.Meylan).

Patrimoine communal – Location de la salle des fêtes et des deux salles de réunions

Par délibération n°2016-04 en date du 9 février 2016, la commune de Neydens a délibéré favorablement pour la location de sa salle des fêtes aux associations des communes de Beaumont.

A titre de réciprocité, les salles communales pourraient être louées aux associations de Neydens suivant les modalités ci-après :

- **Tarifs de locations :**
 - o Salle de réunion n°1 : 35 €
 - o Salle de réunion n°2 : 75 €
 - o Salle des fêtes : 150 € - un lot d’une table et deux bancs : 2€/jour
- Dans la limite de deux locations par an et par association pour la salle des fêtes

Le Conseil Municipal, accepte à l’unanimité :

- D’approuver la possibilité de location des salles communales aux associations de la commune de Neydens
- D’approuver les tarifs de location

Patrimoine communal - Acquisition foncière – Acte en la forme administrative - Autorisation de signer

Par délibération du 26 novembre 2012, le Conseil Municipal a décidé, afin de sécuriser le carrefour de la route des Pitons et du chemin de Verrières, l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée A 1674 d'une superficie de 23 m² sise à Beaumont.

Cette acquisition pourrait intervenir par acte en la forme administrative.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** que cette acquisition se fera en la forme administrative
- **Autorise** M. le 1^{er} Adjoint à signer l'acte et M. le Maire à le recevoir en la forme administrative

Fait à Beaumont, le 4 avril 2016

Le Maire,

C. ETCHART

